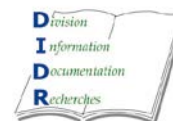


UKRAINE



14 décembre 2016



Poursuites et sanctions à l'encontre des partisans de la « République populaire de Donetsk » Notamment à Kostyantynivka (oblast de Donetsk)

Avertissement

Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises.

Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) [cf. https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.

Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

1. Le conflit contre les « républiques » séparatistes du Donbass	3
2. Poursuites contre les militants séparatistes	3
2.1. Législation applicable aux militants séparatistes	3
2.1.1. Atteinte à l'intégrité territoriale, haute trahison et espionnage	3
2.1.2. Actes de terrorisme, incitation et financement du terrorisme	4
2.1.3. Participation à un groupe paramilitaire	4
3. Personnes poursuivies en Ukraine pour activités liées au séparatisme	4
3.1. Données générales	4
3.2. Cas de poursuites et de condamnations prononcées	6
4. Irrégularités alléguées dans les procédures	8
4.1. Usage de la torture et des mauvais traitements	8
4.2. Disparitions forcées, détention au secret et non-respect des droits des personnes détenues	9
4.3. Menaces contre des témoins et des journalistes	10
5. Le programme de réinsertion « On vous attend à la maison »	10
6. Cas de miliciens séparatistes à Kostyantynivka	11
Bibliographie	13

Résumé :

Le conflit contre les « républiques » séparatistes du Donbass. Poursuites contre les militants séparatistes. Législation applicable aux militants séparatistes : atteinte à l'intégrité territoriale, haute trahison et espionnage ; actes de terrorisme, incitation et financement du terrorisme ; participation à un groupe paramilitaire. Personnes poursuivies en Ukraine pour activités liées au séparatisme : données générales ; cas de poursuites et de condamnations prononcées. Irrégularités alléguées dans les procédures : usage de la torture et des mauvais traitements ; disparitions forcées, détention au secret et non-respect des droits des personnes détenues ; menaces contre des témoins et des journalistes. Le programme de réinsertion « On vous attend à la maison ». Cas de miliciens séparatistes à Kostyantynivka.

Abstract:

The conflict against the separatist "republics" of the Donbas. Prosecution of separatist militants. Legislation applicable to separatist militants: encroachment on territorial integrity, high treason and espionage; Acts of terrorism, incitement and financing of terrorism; Involvement in a paramilitary group. Persons prosecuted in Ukraine for activities related to separatism: general data; Prosecutions and convictions. Alleged irregularities in proceedings: use of torture and ill-treatment; Enforced disappearances, incommunicado detention and failure to respect the rights of detained persons; Threats against witnesses and journalists. Reintegration program "We are waiting for you at home". Cases of separatist militias in Kostyantynivka.

Nota : Les traductions des citations en langues étrangères sont assurées par la DIDR.

1. Le conflit contre les « républiques » séparatistes du Donbass

L'Ukraine, depuis avril 2014, est engagée dans un conflit armé opposant le nouveau gouvernement pro-occidental issu du « mouvement Maïdan » ou « Euromaïdan » aux deux « Etats » autoproclamés qui se sont constitués dans les régions russophones de l'est du pays (le Donbass, « bassin du fleuve Don »). Ces « Etats », la « République populaire de Donetsk » (*Donetskaya Narodnaya Respublika*, Донецкая Народная Республика, DNR en russe) et la « République populaire de Louhansk¹ » (*Luganskaya Narodnaya Respublika*, Луганская Народная Республика, LNR en russe), sans reconnaissance internationale mais bénéficiant du soutien non déclaré de la Fédération de Russie, ont établi des institutions *de facto* considérées comme illégales par Kiev². A partir de mai 2014, les forces gouvernementales ukrainiennes, renforcées par la création d'une Garde nationale et par des milices de « volontaires », contre-attaquent : en juillet 2014, plusieurs villes comme Sloviansk, Kramatorsk et Kostyantynivka (oblast de Donetsk) sont reprises aux séparatistes³. Les territoires tenus par les milices séparatistes sont désignés par les autorités ukrainiennes comme « zone d'opération antiterroriste » (« *Anti-Terrorist Operation Zone* », « *ATO Zone* » en anglais)⁴.

Les positions des deux camps se sont stabilisées depuis le cessez-le-feu de septembre 2015 ; cependant, le conflit n'est que partiellement « gelé » et les échanges de tirs d'armes lourdes ou légères restent quotidiens⁵ ; selon les observateurs de l'OSCE, ces tirs ont fait 32 tués et 132 blessés entre le 16 août et le 15 novembre 2016⁶.

2. Poursuites contre les militants séparatistes

2.1. Législation applicable aux militants séparatistes

2.1.1. Atteinte à l'intégrité territoriale, haute trahison et espionnage

Selon le Code pénal ukrainien, une action volontaire en vue de modifier les frontières nationales de l'Ukraine ou un appel public à de tels actes sont passibles de peines de trois ans de résidence surveillée ou de prison ; ces peines sont portées à cinq ans si l'action est commise de façon répétée, ou en groupe, ou par un responsable public, ou si

¹ La transcription des noms varie selon qu'ils sont donnés sous leur forme ukrainienne (Louhansk, Luhansk) ou russe (Lougansk, Luhansk) et à partir de sources francophones ou anglophones.

² Sur ces « républiques », voir DIDR, « Ukraine : situation dans le Donbass depuis le cessez-le-feu de septembre 2015 - Zone hors du contrôle gouvernemental », Ofpra, 16/09/2016.

³ Sur le contexte de la crise ukrainienne de 2014, voir DIDR, Conflit en Ukraine - avril 2014 à octobre 2015, Ofpra, 28/10/2015 ; DELCOUR DE TINGUY Anne et ARMANDON Emmanuelle, *Un an de crise en Ukraine : Rapport Final*, Sciences-Po/CERI, 01/12/2014 ; Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (OHCHR), *Report of the United Nations High Commissioner for Human Rights on the situation of human rights in Ukraine* [comprenant les rapports des 15/04/2014, 15/05/2014, 15/06/2014, 15/06/2014, 15/07/2014 et 29/08/2014], 19/09/2014. Human Rights Watch, *Ukraine: End Politically Motivated Abuses*, 28/04/2014. Bulletins quotidiens de la mission d'observation de l'OSCE à partir du 14 avril 2014 : OSCE, *Daily and spot reports from the Special Monitoring Mission to Ukraine*.

⁴ KHODALITZKY Elsa, *Le conflit ukrainien : Du basculement des événements Place Maïdan vers l'émergence d'un conflit armé dans le Donbass*, Revue des Droits de l'homme, 20/04/2016. Cour pénale internationale/International Criminal Court (CPI/ICC), *Rapport sur les activités menées en 2015, en matière d'examen préliminaire*, 12/11/2015, p. 21-22. DIDR, Fiche thématique, *Ukraine : Conflit en Ukraine - avril 2014 à octobre 2015*, Ofpra, 28/10/2015. Sur le déroulement militaire du conflit, voir les bulletins de situation périodiques du think tank américain Institute for the Study of War (ISW), *Ukraine Crisis Update*, et les bulletins quotidiens de la mission d'observation de l'Office pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), *Daily and spot reports from the Special Monitoring Mission to Ukraine, ainsi que ceux du site officiel ukrainien* Information Analysis Center – National Security of Ukraine (Centre d'analyse du Conseil national de sécurité d'Ukraine), liens en bibliographie.

⁵ Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (OHCHR), « Report on the human rights situation in Ukraine – 16 August to 15 November 2016 », 08/12/2016. DIDR, « Ukraine : situation dans le Donbass depuis le cessez-le-feu de septembre 2015 - Zone hors du contrôle gouvernemental », Ofpra, 16/09/2016. International Crisis Group, « Ukraine: The Line », 18/07/2016.

⁶ OHCHR, « Report on the human rights situation in Ukraine – 16 August to 15 November 2016 », 08/12/2016, § 22.

elle s'accompagne d'appels à la haine nationale ou religieuse (Art. 110, § 1 et 2) ; si ces actes entraînent la mort de personnes ou des conséquences graves, ils sont passibles de sept à douze ans de prison (Art. 110, § 3). Un acte de haute trahison commis au détriment de la souveraineté, de l'intégrité territorial et de l'inviolabilité de l'Ukraine, ou l'allégeance à l'ennemi en période de loi martiale ou de conflit armé, ou les actes d'espionnage ou de subversion pour le compte d'une puissance ou d'une organisation étrangères, sont passibles de dix à quinze ans de prison (Art. 111, § 1). Le sabotage (Art. 113) et l'espionnage (Art. 114) sont passibles des mêmes peines⁷

2.1.2. Actes de terrorisme, incitation et financement du terrorisme

Un acte de terrorisme au moyen d'armes, explosifs ou autres moyens, ou la menace d'utiliser de tels moyens, est passible d'une peine de cinq à dix ans de prison (Art. 258, § 1). Les mêmes actes commis en groupe sont passibles de sept à douze ans de prison (Art. 258, § 2). Si elles causent la mort de personnes, elles sont passibles d'une peine de dix à quinze ans de prison, ou de l'emprisonnement à vie (Art. 258, § 3)⁸.

L'incitation à commettre des actes terroristes est passible de trois à cinq ans de prison pour un particulier, de quatre à sept ans en cas de récidive, d'action en groupe ou d'action commise par un agent public abusant de sa position (Art. 258-1). L'appel public à de tels actes est passible de deux ans de travaux forcés ou cinq ans de prison et d'interdiction de toute fonction publique pendant trois ans (Art. 258-2). La création d'un groupe terroriste est passible de huit à quinze ans de prison (Art. 258-3). La facilitation d'actes terroristes par recrutement, armement ou entraînement est passible de trois à huit ans de prison pour un particulier, de cinq à dix ans en cas de récidive, d'action en groupe ou d'action commise par un agent public (Art. 258-4)⁹.

Une personne coupable de financement du terrorisme est passible d'une amende de 1 000 à 2 000 fois le salaire minimal net, d'une peine allant jusqu'à deux ans de prison et d'interdiction de toute fonction publique pendant trois ans (Art. 209-1). Le financement du terrorisme est passible de huit à dix ans de prison et deux ans d'interdiction de certaines fonctions ; ces peines sont aggravées si le montant du financement dépasse 6 000 fois le salaire minimum (Art. 258-5)¹⁰.

2.1.3. Participation à un groupe paramilitaire

La création d'un groupe paramilitaire, celle d'un groupe armé illégal, le fait de diriger, financer ou équiper un tel groupe ou la participation à des attaques commises par un tel groupe sont passibles de peines respectivement de cinq, huit, dix ou douze ans de prison, allant jusqu'à quinze ans si ces actions entraînent la mort de personnes ou des conséquences graves (Art. 260)¹¹.

3. Personnes poursuivies en Ukraine pour activités liées au séparatisme

3.1. Données générales

Le 7 juillet 2014, le Conseil national de sécurité d'Ukraine déclare que dans les territoires repris par les forces gouvernementales, les personnes qui ont participé aux activités de la « République populaire du Donetsk » ou qui ont « accidentellement » pris les armes

⁷ UKRAINE, "Criminal Code of Ukraine", en vigueur depuis le 01/09/2001 (Traduction anglaise), art. 209-1.

⁸ Id., art. 258.

⁹ Id., art. 258-1 à 258-4.

¹⁰ Id., art. 209-1 et 258-5.

¹¹ Id., art. 260.

seront remises en liberté après vérification ; seules les personnes qui ont participé à des tortures ou « qui ont du sang sur les mains » seront maintenues en détention¹².

Malgré cette déclaration de principe, dans les mois suivants, plusieurs milliers de personnes font l'objet de poursuites pénales pour leurs liens supposés avec les groupes séparatistes (voir ci-après).

Selon le Service de sécurité d'Ukraine (SBU, acronyme anglais SSU) cité dans un rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (OHCHR), entre mars et décembre 2014, plus de 3 000 procédures ont été ouvertes pour crimes contre la sécurité de l'Etat et de la population ; 1 043 personnes ont reçu la notification d'une telle procédure, dont 703 ont été arrêtées et 254 inculpées¹³.

Selon le SBU/SSU, au cours de l'année 2014, 1 797 procédures ont été ouvertes et 463 personnes inculpées aux titres des articles 258, 258-5, 260 et 263 du Code pénal, y compris 41 citoyens de la Fédération de Russie, certaines des personnes recherchées résidant sur le territoire des « Républiques » séparatistes¹⁴.

En mars 2015, un communiqué du SBU/SSU fait savoir que de février 2014 à mars 2015, ce service a ouvert des enquêtes sur 4 023 crimes contre la sécurité de l'État et l'ordre constitutionnel, dont 85 cas de haute trahison, 62 d'activités subversives, 9 d'espionnage, 1 123 d'actes terroristes ; pendant cette période, 1 126 personnes ont fait l'objet d'investigations, 753 ont été arrêtées et 82 condamnées pour de tels actes ; en mars 2015, 134 suspects étaient en détention et 424 recherchés¹⁵.

Dans un communiqué publié le 16 juin 2016, le SBU/SSU déclare avoir démantelé 30 groupes « terroristes » formés par la Russie entre juin 2015 et mai 2016. Selon ce document, 367 procédures pénales ont été engagées pendant cette période dont 76 au titre de l'article 111 du Code pénal (haute trahison) et 3 pour espionnage ; 22 personnes ont été condamnées et 13 étaient en cours de procès à cette date. Trois accusés, dont un officier des renseignements de la Fédération de Russie, un ancien officier des forces aériennes ukrainiennes et un ancien soldat de la Garde nationale, ont été condamnés à des peines de douze et neuf ans de prison¹⁶.

Dans un autre communiqué publié le lendemain, 17 juin 2016, le même organisme déclare avoir enquêté sur près de 9 000 cas de crimes contre les institutions, la défense, l'intégrité ou l'inviolabilité de l'Ukraine, de terrorisme et d'autres crimes graves. 980 personnes présentées comme terroristes, membres de groupes armés illégaux, traîtres et auxiliaires du terrorisme ont été présentées aux tribunaux dont 339 ont été condamnées. Trois accusés ont été condamnés à des peines de douze ans de prison¹⁷.

¹² RFE/RL, РНБО гарантує звільнення бойовикам, які «не мають крові на руках», 07/07/2014.

¹³ Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (OHCHR), "Report on the human rights situation in Ukraine: 1 December 2014 to 15 February 2015", 02/03/2015, § 37. Les rapports périodiques de l'OHCHR se fondent sur les observations de la mission de surveillance des droits de l'homme des Nations Unies (Human Rights Monitoring Mission in Ukraine, HRMMU)

¹⁴ Security Service of Ukraine (SBU/SSU), "Advisor to SSU Head Markiiian Lubkivskiyi comments recognition of so called DNR and LNR as terrorist organizations", 15/01/2015.

¹⁵ Id., "SSU investigates over 4 000 proceedings in crimes against national security", 18/03/2015.

¹⁶ Id., "Ukrainian CI effectively counters Russian saboteurs and agents", 16/06/2016.

¹⁷ Id., "Hundreds of militants and terrorists convicted upon SBU materials", 17/06/2016.

En septembre 2016, la police ukrainienne déclarait détenir 220 personnes « associées aux groupes armés illégaux » ; en octobre 2016, selon les estimations de l'OHCHR, 150 à 250 personnes se trouvaient en détention ou en jugement pour des actes liés au conflit en cours ; 250 à 300 avaient été condamnées depuis 2014 et purgeaient actuellement leur peine¹⁸. Selon l'agence d'information ukrainienne UNIAN, citant un général de la police ukrainienne, sur 357 membres de ces groupes recherchés par la police, 220 étaient en détention en septembre 2016 et 137 en fuite¹⁹.

3.2. Cas de poursuites et de condamnations prononcées

Une des premières personnes poursuivies en Ukraine pour complicité présumée avec les séparatistes est Nelia Shtepa, maire de Sloviansk (voir 1.), arrêtée le 9 juillet 2014 en application des articles 110 (atteinte à l'intégrité territoriale de l'Ukraine) et 258-3 (création d'un groupe terroriste ou d'une organisation terroriste²⁰). Elle est toujours en détention et son procès en cours à la fin de 2016²¹.

La première sentence pour appartenance à un « groupe terroriste », au titre de l'article 258-3, est prononcée le 10 janvier 2015 par le tribunal de district de Sloviansk : l'accusé est condamné à huit ans de prison. Les observateurs des Nations Unies notent que cette sentence constitue un précédent permettant d'appliquer aux groupes séparatistes la législation antiterroriste²².

En février 2015, un homme présenté comme « terroriste » est arrêté à Pryvillia, village du district de Lysychansk, dans la partie sous contrôle gouvernemental de l'oblast de Louhansk. Selon les renseignements recueillis par le SBU/SSU, le suspect aurait appartenu au bataillon « Fantôme » (« battalion Ghost » en anglais, « батальйону "Призрак" » en ukrainien) sous les ordres d'un chef appelé « Bagira » et participé, entre mai et juillet 2014, à des contrôles sur les barrages routiers de ce district ; après la reprise de Lysychansk par les forces gouvernementales, il était resté sur place, par ordre de son chef, pour transmettre des informations sur les habitants pro-ukrainiens et sur la localisation et les itinéraires des forces gouvernementales. Il est jugé le 13 mai 2016 en application des articles 258-3 § 1 (création d'un groupe ou organisation terroriste), 28 § 2 (crime commis en réunion ou par un groupe organisé ou une organisation criminelle) et 437 § 2 (participation à une guerre d'agression ou à une opération militaire d'agression) et condamné à deux ans et quatre mois de prison²³. Il est à noter que les articles 258-3 § 1 et 437 § 2 prévoient des peines sensiblement plus lourdes (respectivement de huit à quinze ans et de dix à quinze ans de prison) : le tribunal n'a donc pas appliqué la peine maximale²⁴.

¹⁸ OHCHR, « Report on the human rights situation in Ukraine – 16 August to 15 November 2016 », 08/12/2016, § 39.

¹⁹ UNIAN, « "Rats desert the ship": Ukrainian police reports detaining 220 militant defectors », 26/09/2016.

²⁰ OHCHR, « Report on the human rights situation in Ukraine from 16 August to 15 November 2015 », 09/12/2015, § 133.

²¹ 6262.com.ua, Неля Штепа встретит Новый год в СИЗО, 07/12/2016. Kyiv Post, "Sloviansk remembers, recovers two years after ending occupation by Kremlin-backed separatists", 13/07/2016. Ukrop News, "The ex-mayor of Slavyansk Nelia Shtepa sang in court and demanded to interview the President", 01/03/2016.

²² OHCHR, "Report on the human rights situation in Ukraine: 1 December 2014 to 15 February 2015", 02/03/2015, § 70.

²³ Security Service of Ukraine (SBU/SSU), "Member of "Ghost" terrorist group convicted in Lysychansk", 13/05/2016. Id., У Лисичанську засуджено бойовика теругруповання "Призрак", 13/05/2016. La ville de Lysychansk, à une centaine de kilomètres au nord-ouest de Louhansk, a été reprise par les forces gouvernementales le 25 juillet 2014 : Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), "Latest from the OSCE Special Monitoring Mission to Ukraine, based on information received by 18:00hrs, 25 July (Kyiv time)", 26/07/2014.

²⁴ UKRAINE, "Criminal Code of Ukraine", en vigueur depuis le 01/09/2001, mis à jour jusqu'au 23/09/2010 (Traduction anglaise), articles 258-3 § 1 et 437 § 1.

Le 10 août 2015, un accusé est condamné à 9 ans de prison par le tribunal de district de Sloviansk, au titre de l'article 258-3, pour avoir participé à la mise en place de points de contrôle et de fortifications et avoir monté la garde en armes devant ces points ; la mission de surveillance des droits de l'homme des Nations Unies (HRMMU) présente cette condamnation comme particulièrement sévère²⁵.

Le 24 novembre 2015, le SBU/SSU annonce l'arrestation de plusieurs suspects. Le premier, un habitant de Mariinka (oblast de Donetsk) est accusé d'être un informateur des forces séparatistes ; il est poursuivi en vertu des articles 260 (participation aux activités d'un groupe paramilitaire ou d'un groupe armé illégal) et 258-3 (création ou participation à un groupe terroriste)²⁶. Le second, habitant de Nelipivka (district de Dzerzhynsk, oblast de Donetsk), connu sous le pseudonyme « Bielaz », est accusé d'avoir fait partie d'un groupe armé et participé à des barrages routiers en mai 2014 ; il est poursuivi en vertu de l'article 260. Deux autres personnes sont arrêtées le même jour à Krasnoarmiisk, dans le même secteur²⁷.

En février 2016, près du point de passage de Mariinka (oblast de Donetsk), le SBU/SSU arrête deux personnes accusées d'espionnage au profit d'une puissance étrangère, ainsi qu'un complice habitant à Dnipropetrovsk (Ukraine centrale). Ces trois personnes, qui auraient plaidé coupables, sont accusées d'espionnage en vertu de l'article 258-3 du Code pénal (création ou participation à un groupe terroriste)²⁸.

Le 6 mai 2016, le SBU/SSU annonce l'arrestation à Kramatorsk (oblast de Donetsk, zone gouvernementale) de deux « complices des terroristes » accusés d'avoir participé à l'occupation de la ville par les séparatistes en 2014 ; l'un d'eux avait monté la garde dans les bâtiments publics et à des points de contrôle, l'autre avait transporté des militants avec sa propre voiture et fourni de la nourriture et des cigarettes ; tous deux sont poursuivis pour participation à des groupes armés illégaux (Article 260, § 2 du Code pénal)²⁹.

Le 20 mai 2016, un membre présumé du groupe clandestin des « Partisans de Kharkiv », opérant en zone gouvernementale, est condamné à trois ans et un mois de prison pour des préparatifs d'attentat contre un centre d'entraînement³⁰.

Le 13 juin 2016, le SBU/SSU annonce l'arrestation de deux habitants de Kramatorsk (oblast de Donetsk) ayant fait défection des groupes armés séparatistes ; ceux-ci disent avoir participé à des barrages routiers depuis le printemps 2014, porté des armes, contrôlé des personnes et des véhicules, mais sans être impliqués dans d'autres actions. Ils sont inculpés au titre de l'article 260, alinéa 2 du Code pénal³¹. Toujours en juin 2016, un déserteur des forces séparatistes ayant participé à la garde de bâtiments et au transport de munitions est inculpé en vertu du même article³².

²⁵ OHCHR, « Report of the United Nations High Commissioner for Human Rights on the situation of human rights in Ukraine from 16 May to 15 August 2015 », 08/09/2015, § 144.

²⁶ Security Service of Ukraine (SBU/SSU), «SSU detains terrorists' artillery controller in Mariinka (video)», 24/11/2015.

²⁷ Id., «One another informer of terrorists was detained by SSU in Donetsk region (video)», 24/11/2015.

²⁸ Security Service of Ukraine (SBU/SSU), «SBU detains agents of foreign special services collecting intelligence on servicemen in ATO area», 05/02/2016.

²⁹ Id., «SBU apprehends four terrorist accomplices in Donbas (video)», 06/05/2016.

³⁰ Id., «Member of the "Kharkiv partisans" group convicted», 20/05/2016.

³¹ Id., «Kramatorsk – SBU detains two DNR militants (video)», 13/06/2016. Security Service of Ukraine (SBU/SSU), «SBU detains another DNR terrorist in ATO area», 11/06/2016.

³² Id., «SBU apprehends a "Vostok" terrorist organization militant (video)», 11/06/2016.

En septembre 2016, un responsable de la police ukrainienne, cité par l'agence UNIAN, annonce l'arrestation de 7 personnes liées aux groupes séparatistes à Sloviansk et Kostyantynivka (voir 6.)³³.

4. Irrégularités alléguées dans les procédures

4.1. Usage de la torture et des mauvais traitements

Selon les rapports de l'OHCHR, les poursuites contre des partisans présumés des groupes séparatistes sont entachées par de fréquentes allégations de tortures et mauvais traitements³⁴.

L'OHCHR, dans un rapport de décembre 2014, signale des cas répétés de détention arbitraire, tortures et disparitions forcées commises par le SBU/SSU et certains bataillons de volontaires pro-ukrainiens à l'encontre des personnes soupçonnées de séparatisme³⁵. Des allégations répétées de mauvais traitements du fait des forces pro-ukrainiennes sont de nouveau signalés dans le rapport de l'OHCHR de mars 2015³⁶ et dans celui publié par le Conseil de l'Europe en juillet 2016³⁷ ; ce dernier rapport mentionne des allégations de bastonnades violentes, chocs électriques, tentatives ou menaces de viol, simulacre d'exécution, usage probable de substances psychotropes³⁸.

L'OHCHR, en septembre 2015, présente les mauvais traitements comme une pratique courante pour obtenir des aveux des présumés séparatistes lors de leur procès :

« La mission des Nations Unies (HRMMU) a analysé un certain nombre de décisions de justice relatives aux actes commis par des membres des groupes armés de la « République populaire de Donetsk » et de la « République populaire de Louhansk » ou des personnes affiliées à celles-ci. La plupart des inculpés sont poursuivis au titre des articles 110 (atteinte à l'intégrité territoriale et à l'inviolabilité de l'Ukraine) ou 263 (détention illégale d'armes, munitions et explosifs) du Code pénal d'Ukraine. Dans la grande majorité des cas, l'accusé accepte de plaider coupable en échange d'une condamnation avec sursis, ce qui, joint aux nombreuses allégations de mauvais traitements envers les détenus, certains d'entre eux ayant été interrogés par la HRMMU, pourrait indiquer que leurs aveux ont été extorqués. »³⁹

Le plus récent rapport de l'OHCHR sur l'Ukraine, publié le 8 décembre 2016, confirme la persistance de ces pratiques :

³³ UNIAN, "“Rats desert the ship”: Ukrainian police reports detaining 220 militant defectors”, 26/09/2016.

³⁴ OHCHR, « Report on the human rights situation in Ukraine – 16 August to 15 November 2016 », 08/12/2016, § 33 à 37.

³⁵ OHCHR, « Report of the United Nations High Commissioner for Human Rights on the situation of human rights in Ukraine from 1 to 30 November 2014 », 15/12/2014, § 9.

³⁶ OHCHR, "Report on the human rights situation in Ukraine: 1 December 2014 to 15 February 2015", 02/03/2015, § 37.

³⁷ Conseil de l'Europe, Commissaire aux Droits de l'Homme, Niels Muiznieks, "Report by Nils Muiznieks, Commissioner for Human Rights of the Council of Europe following his visit to Ukraine from 21 to 25 march 2016", 11/07/2016, § 16.

³⁸ Id., § 17 à 19.

³⁹ OHCHR, « Report of the United Nations High Commissioner for Human Rights on the situation of human rights in Ukraine from 16 May to 15 August 2015 », 08/09/2015, § 142. Traduction de : "Administration of justice. HRMMU analysed a number of court decisions related to acts committed by members of the armed groups of 'Donetsk people's republic' and 'Luhansk people's republic' or people affiliated thereto. Most of the perpetrators are prosecuted under articles 110 (trespass against territorial integrity and inviolability of Ukraine) or 263 (unlawful handling of weapons, ammunition or explosives) of the Criminal Code of Ukraine. In the vast majority of these cases, the accused agreed to plead guilty in exchange for a sentence with a probation period, which along with numerous reports of ill-treatment of detainees, some of which have been interviewed by HRMMU during the reporting period, may indicate that they could have been forced to confess."

« L’OHCHR a rassemblé des éléments suffisamment vérifiés pour conclure que les tortures et mauvais traitements attribués aux forces de sécurité sont étroitement associés à l’administration de la justice dans les affaires relatives au conflit en cours »⁴⁰.

4.2. Disparitions forcées, détention au secret et non-respect des droits des personnes détenues

Selon l’OHCHR, des cas de disparitions forcées et détentions au secret de séparatistes présumés, du fait des forces de sécurité ukrainiennes, sont fréquemment signalés depuis le début du conflit dans la zone d’opérations de sécurité⁴¹. De nouveaux cas de disparition forcée et de détention au secret par le SBU/SSU sont signalés par l’OHCHR dans le courant de 2016⁴².

Selon rapport présenté en janvier 2016 par l’ONG « Kharkiv Human Rights Protection Group » (KHPG)⁴³, il est arrivé que le SBU/SSU fabrique des accusations controuvées de « séparatisme » aux termes de l’article 110 du Code pénal, ou de tout autre crime, dans le but d’intégrer l’accusé dans un échange de prisonniers entre l’Ukraine et les « Républiques » du Donbass : dans ce cas, l’accusé donne son consentement écrit en vue de l’échange, la fermeture judiciaire est close et la personne est maintenue au secret jusqu’à ce que les conditions d’échange soient réunies⁴⁴.

Ces pratiques sont confirmées par un rapport conjoint des ONG Amnesty International et Human Rights Watch, publié en juillet 2016, présentant plusieurs cas de personnes soupçonnées de séparatisme, détenues au secret par le SBU/SSU pendant des périodes de 6 semaines à 15 mois ; plusieurs de ces personnes faisaient état de tortures par bastonnade, chocs électriques, menaces de viol, exécution ou représailles contre des membres de leur famille⁴⁵. La plupart de ces prisonniers ont été ensuite présentés à un magistrat mais n’ont pas fait l’objet d’un procès régulier : au lieu de cela, ils ont été échangés contre des prisonniers détenus par les forces séparatistes⁴⁶.

Selon l’ONG Kharkiv Human Rights Protection Group, des poursuites judiciaires sont susceptibles d’être politiquement motivées lorsqu’elles procèdent des accusations suivantes : tentative pour renverser l’ordre constitutionnel ou s’emparer du pouvoir (Article 109 du Code pénal), atteinte à l’intégrité territoriale et à l’inviolabilité de l’Ukraine (Art. 110), espionnage (Art. 114), activités liées au terrorisme (Art. 258, 258-1,

⁴⁰ OHCHR, “Report on the human rights situation in Ukraine – 16 August to 15 November 2016”, 08/12/2016, § 82. Traduction de : “OHCHR has gathered sufficient verified information to conclude that torture and ill-treatment allegedly perpetrated by law enforcement and security forces are closely linked to the administration of justice in conflict-related cases.”

⁴¹ OHCHR, “Report on the human rights situation in Ukraine: 1 December 2014 to 15 February 2015”, 02/03/2015, § 37.

⁴² OHCHR, “Report on the human rights situation in Ukraine – 16 August to 15 November 2016”, 08/12/2016, § 33 à 37.

⁴³ Kharkiv Human Rights Protection Group (KHPG) est une des principales ONG ukrainienne de défense des droits de l’homme ; elle déclare lutter contre les persécutions politiques survenues après le 22 février 2014 (date de la chute du président Viktor Ianoukovitch), y compris celles visant les personnes présentées comme séparatistes ou « ennemies de l’Ukraine », ou d’anciens responsables publics. KHPG, “Kharkiv Human Rights Protection Group Annual Report 2014”, 19/03/2015.

⁴⁴ Kharkiv Human Rights Protection Group, “Минские договоренности – формат должен измениться”, 12/01/2016.

⁴⁵ Amnesty International/Human Rights Watch, “Ukraine: ‘You don’t exist’: Arbitrary detentions, enforced disappearances, and torture in Eastern Ukraine”, 21/07/2016, p. 17.

⁴⁶ Id., p. 18.

258-2 et suivants), désordre massif (Art. 294), destruction ou atteinte volontaire aux biens (Art. 194), détention illégale d'armes, munitions et explosifs (Art. 263)⁴⁷.

Selon le rapport présenté par l'OHCHR en septembre 2015, la qualification des actes commis par les accusés varie notablement d'une procédure à l'autre : pour des faits similaires, des membres présumés de groupes armés peuvent être condamnés soit au titre de l'article 258-3 du Code pénal (participation à une organisation terroriste), soit de l'article 260 (participation à une formation paramilitaire), les peines prononcées étant sensiblement plus lourdes dans le premier cas que dans le second⁴⁸.

Le plus récent rapport de l'OHCHR, publié le 8 décembre 2016, confirme la persistance de pratiques judiciaires inéquitables. Les personnes questionnées par la mission des Nations Unies, jugées pour complicité avec les groupes armés séparatistes, faisaient toujours état de violations systématiques de leurs droits : arrestation arbitraire, détention au secret, défaut d'accès à un défenseur et d'information sur leurs droits, tortures et mauvais traitements (voir 4.1.) ; beaucoup, par manque de confiance dans les autorités ukrainiennes, n'osaient pas déposer de plainte à ce sujet ; les avocats fournis par l'aide juridictionnelle ne transmettaient pas ces plaintes quand elles avaient lieu ; l'OHCHR relève à ce sujet qu'aucune plainte relative à l'irrégularité de ces procédures n'a été enregistrée par la Commission supérieure de qualification des juges (« High Qualification Commission of Judges ») active jusqu'au 29 septembre 2016⁴⁹.

4.3. Menaces contre des témoins et des journalistes

Les observateurs des Nations Unies mentionnent un cas de menace contre les témoins : le 30 janvier 2015, au cours du procès de Nelia Shtepa, ex-maire de Sloviansk (voir 3.2), un de ses adjoints, important témoin de la défense, est enlevé et assassiné ainsi que son chauffeur ; selon les avocats de l'accusée, à la suite de ce double meurtre, environ 40 témoins de la défense se sont récusés⁵⁰. Trois personnes suspectées de complicité dans ce meurtre, arrêtées par la police ukrainienne, ont été remises en liberté, n'étant inculpées que sous des charges mineures⁵¹.

Selon l'ONG Amnesty International : « Dans les zones contrôlées par le gouvernement ukrainien, les personnes et les organes de presse perçus comme exprimant des opinions favorables à la Russie ou aux thèses séparatistes ont été la cible de manœuvres de harcèlement »⁵².

5. Le programme de réinsertion « On vous attend à la maison »

Les autorités ukrainiennes ont lancé en août 2015 un programme appelé « On vous attend à la maison » (« Waiting for You at Home » en anglais, «На тебе чекають вдома»/«Na tebe chekayut' vdoma» en ukrainien), destiné aux anciens membres des groupes armés séparatistes : ceux qui choisissent de se rendre aux autorités font l'objet

⁴⁷ Kharkiv Human Rights Protection Group, "Kharkiv Human Rights Protection Group Annual Report 2015", 15/04/2016.

⁴⁸ Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (OHCHR), « Report of the United Nations High Commissioner for Human Rights on the situation of human rights in Ukraine from 16 May to 15 August 2015 », 08/09/2015, § 143 et 144.

⁴⁹ OHCHR, "Report on the human rights situation in Ukraine – 16 August to 15 November 2016", 08/12/2016, § 82 à 85.

⁵⁰ OHCHR, "Report on the human rights situation in Ukraine: 1 December 2014 to 15 February 2015", 02/03/2015, § 71.

⁵¹ US Department of State, "2015 Country Reports on Human Rights Practices - Ukraine", 13/04/2016, 1. a. "Arbitrary or Unlawful Deprivation of Life".

⁵² Amnesty International, « Rapport annuel 2015/2016 – Ukraine », 24/02/2016.

d'une enquête ; s'ils n'ont pas pris part directement aux combats et ne sont pas convaincus de crimes graves, ils sont relâchés et réinsérés⁵³. Aucune information n'a été trouvée sur ce programme en-dehors des communiqués du SBU/SSU et de leur reprise éventuelle par les médias (voir ci-après).

Selon un média ukrainien citant un communiqué du SBU/SSU, entre août et décembre 2015, environ 100 membres de ces groupes se seraient rendus aux autorités dans le cadre de ce programme, dont 29 auraient été jugés et obtenu un non-lieu ou une peine avec sursis tandis que 60 cas, au printemps 2016, étaient en cours d'examen⁵⁴. Cette procédure est toujours en application à la fin de 2016⁵⁵. Elle s'adresse particulièrement aux personnes n'ayant commis que des actes de gravité limitée comme de contribuer à la logistique ou monter la garde aux points de contrôle séparatistes⁵⁶. Elle peut s'appliquer même si la personne a quitté les groupes séparatistes depuis plusieurs mois et séjourné clandestinement en zone gouvernementale⁵⁷.

Dans les cas cités par les communiqués du SBU/SSU, les transfuges sont jugés aux termes de l'article de l'article 258-3 du Code pénal (création ou participation à un groupe terroriste)⁵⁸ ou de l'article 260 (participation aux activités d'un groupe paramilitaire ou d'un groupe armé illégal)⁵⁹.

6. Cas de miliciens séparatistes à Kostyantynivka

En 2014, Kostyantynivka ou Kostiantynivka (forme ukrainienne) ou Konstantinovka (forme russe), petite ville de l'*oblast* de Donetsk, est tenue pendant quelques mois par les groupes armés séparatistes qui s'emparent des bâtiments publics le 28 avril ; elle est reprise par la contre-attaque des forces gouvernementales les 5 et 6 juillet 2014⁶⁰.

⁵³ It's Ukraine (en.reporter-ua.ru), "More than 60 former militants surrendered to the security service of Ukraine under the program «waiting for You at home»", 21/04/2016.

⁵⁴ It's Ukraine (en.reporter-ua.ru), "More than 60 former militants surrendered to the security service of Ukraine under the program «waiting for You at home»", 21/04/2016.

⁵⁵ Security Service of Ukraine (SBU/SSU) Security Service of Ukraine (SBU/SSU), "Court discharges former illegal armed group member from responsibility under SBU Program", 07/12/2016. Id., "Disappointed with "Russian spring" ideas Donetsk resident uses SBU Program", 03/12/2016. Id., "SBU Program returns one citizen of Donbas Region to peaceful life", 02/12/2016. Id., "Former member of illegal armed formation returns to peaceful life under Program "Waiting for You at Home"", 29/11/2016. Id., "SBU returns another militant to peaceful life under Program "Waiting for You at Home"", 28/11/2016. Id., "Another Donetsk citizen gave up with "ruskii mir" ideology", 11/11/2016. Id., "Court releases another participant of SBU Program "Waiting for You at Home"", 10/11/2016. Id., "Resident of Sloviansk has used a Program "Waiting for You at Home", 09/11/2016. Id., "Court discharged Lysychansk resident in the frameworks of the SBU Program", 05/11/2016. Id., "Participant of SBU Program calls those who follow "ruskii mir" propaganda not to be afraid to come back home (video)", 01/11/2016. Id., "Court releases participant of SBU Program "Waiting for You at Home" from penalty (video)", 31/10/2016. Id., "Former DNR militant takes part in SBU Program "Waiting for You at Home" in Odesa region", 28/10/2016.

⁵⁶ Security Service of Ukraine (SBU/SSU), "Disappointed with "Russian spring" ideas Donetsk resident uses SBU Program", 03/12/2016 : "The resident of the Donetsk Region joined the DNR illegal armed group in 2014. His was tasked with constructing fortifications, logistic activity, duty on checkpoints, checking IDs and vehicles." Id., "SBU Program returns one citizen of Donbas Region to peaceful life", 02/12/2016 : "In April, 2014 a citizen of Donetsk Region joined one of the illegal formations of the so-called «DNR». He kept guard on the checkpoint, scrutinized documents and vehicles of citizens."

⁵⁷ Security Service of Ukraine (SBU/SSU), "Court releases former member of illegal armed formation giving up "novorosiiia" ideas from responsibility", 05/12/2016. Id., "Former member of illegal armed formation lay down arms in the framework of SBU Program", 24/11/2016.

⁵⁸ SBU/SSU, "Former DNR militant takes part in SBU Program "Waiting for You at Home" in Odesa region", 28/10/2016

⁵⁹ SBU/SSU, "Former DNR militant returns to regular life by SBU Program", 26/11/2016. Id., "Court releases participant of SBU Program "Waiting for You at Home" from penalty (video)", 31/10/2016.

⁶⁰ Sur les événements de Kostyantynivka, voir DIDR, Note, « Les milices séparatistes prorusses à Kostyantynivka (Konstantinovka) », Ofpra, 11/10/2016.

Après la reprise de la ville, plusieurs partisans présumés des groupes séparatistes sont arrêtés à Kostyantynivka. Le 25 août 2014, un nommé « Alexei Vladimirovich Sh. » est capturé à l'issue d'une fusillade : il est présenté par les autorités ukrainiennes comme un garde du corps d'Igor Strelkov (voir ci-dessus) ; le communiqué précise que le suspect était en état d'ivresse mais sans indiquer les raisons de sa présence dans la ville après son évacuation par les séparatistes⁶¹. Le 1^{er} novembre 2014, le SBU/SSU annonce l'arrestation d'un homme en possession d'un petit arsenal : deux lance-grenades avec munitions, un fusil d'assaut Kalachnikov et un fusil de sniper⁶².

Au milieu de septembre 2016, selon l'agence d'information ukrainienne UNIAN citant un responsable policier, 7 membres des groupes séparatistes se sont rendus à la police ukrainienne ; la plupart avaient surveillé des points de contrôle à Sloviansk et Kostyantynivka, l'un d'eux avait monté la garde devant des entrepôts militaires de la DNR et une femme avait collecté de l'argent et fait la cuisine pour les miliciens séparatistes ; la source attribue leur défection au climat d'insécurité régnant dans la « République populaire du Donetsk »⁶³.

Le 26 novembre 2016, un communiqué du SBU/SSU annonce la remise en liberté d'un ancien milicien séparatiste. Selon le communiqué, cet homme, habitant de Kostyantynivka, avait participé aux patrouilles routières menées par des « terroristes » et été témoin de « harcèlements et mauvais traitements exercés par les combattants illégaux envers leurs subordonnés » ; il était entré en contact avec des agents du SBU qui l'avaient persuadé de quitter le groupe séparatiste et de bénéficier du programme « On vous attend à la maison » (voir 5.). Ayant témoigné devant le tribunal, il est déchargé de toute responsabilité pénale aux termes de l'article 260, alinéa 2 ; une vidéo disponible sur le site internet du SBU/SSU le montre faisant sa déclaration devant le tribunal, avec le visage flouté⁶⁴.

⁶¹ *The Moscow Times*, "Strelkov's Bodyguard Detained 'In Drunken State'", 25/08/2014.

⁶² RFE/RL, СБУ затримала громадян України, які передавали «ДНР» відомості про українських військових, 01/11/2014.

⁶³ UNIAN, "'Rats desert the ship': Ukrainian police reports detaining 220 militant defectors", 26/09/2016 :

⁶⁴ Security Service of Ukraine (SBU/SSU), "Former DNR militant returns to regular life by SBU Program", 26/11/2016. Version ukrainienne accompagnée d'une vidéo de l'audience (2mn45) : Security Service of Ukraine (SBU/SSU), "На теЗа Програмою СБУ до мирного життя повернувся колишній бойовик т.зв. «ДНР» (відео) », 26/11/2016.

Bibliographie

[sites web consultés en décembre 2016]

Documents Ofpra

DIDR, Note, « Les milices séparatistes prorusses à Kostyantynivka (Konstantinovka) », Ofpra, 11/10/2016,

https://ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/1610_ukr_kostyantynivka.pdf

DIDR, « Ukraine : situation dans le Donbass depuis le cessez-le-feu de septembre 2015 - Zone hors du contrôle gouvernemental », Ofpra, 16/09/2016,

https://ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/1609_ukr_situationdonbass.pdf

DIDR, Fiche thématique, « Ukraine : Conflit en Ukraine - avril 2014 à octobre 2015 », Ofpra, 28/10/2015,

https://ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/1510_ukr_ft_conflit_en_ukraine_2014-2015_rev.pdf

Institutions internationales et européennes

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), "Latest from OSCE Special Monitoring Mission (SMM) to Ukraine, based on information received as of 19:30, 8 December 2016 », 09/12/2016,

<http://www.osce.org/ukraine-smm/287986>

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (OHCHR), « Report on the human rights situation in Ukraine – 16 August to 15 November 2016 », 08/12/2016,

http://www.ohchr.org/Documents/Countries/UA/UAReport16th_EN.pdf

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (OHCHR), « Report on the human rights situation in Ukraine 16 May to 15 August 2016 », 15/08/2016,

<http://www.refworld.org/docid/57dbe7274.html>

Conseil de l'Europe, Commissaire aux Droits de l'Homme, Niels Muiznieks, "Report by Nils Muiznieks, Commissioner for Human Rights of the Council of Europe following his visit to Ukraine from 21 to 25 march 2016", 11/07/2016,

<https://wcd.coe.int/com.instranet.InstraServlet?command=com.instranet.CmdBlobGet&instranetImage=2928475&SecMode=1&DocId=2379824&Usage=2>

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (OHCHR), « Report of the Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights on the situation of human rights in Ukraine from Report on the human rights situation in Ukraine from 16 February to 15 May 2016 », 15/05/2016,

<http://www.refworld.org/docid/575537c74.html>

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (OHCHR), « Report on the human rights situation in Ukraine from 16 November 2015 to 15 February 2016 », 15/02/2016,

<http://www.refworld.org/docid/56d952d84.html>

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (OHCHR), « Report on the human rights situation in Ukraine from 16 August to 15 November 2015 », 09/12/2015,

<http://www.ohchr.org/Documents/Countries/UA/12thOHCHRreportUkraine.pdf>

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (OHCHR), « Report of the United Nations High Commissioner for Human Rights on the situation of human rights in Ukraine from 16 May to 15 August 2015 », 08/09/2015,
<http://www.ohchr.org/Documents/Countries/UA/11thOHCHRreportUkraine.pdf>

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (OHCHR), « Report of the United Nations High Commissioner for Human Rights on the situation of human rights in Ukraine from 16 February to 15 May 2015 », 01/06/2015,
<http://www.ohchr.org/Documents/Countries/UA/10thOHCHRreportUkraine.pdf>

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (OHCHR), « Report on the human rights situation in Ukraine: 1 December 2014 to 15 February 2015 », 02/03/2015,
<http://www.ohchr.org/Documents/Countries/UA/9thOHCHRreportUkraine.pdf>

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (OHCHR), « Report of the United Nations High Commissioner for Human Rights on the situation of human rights in Ukraine from 1 to 30 November 2014 », 15/12/2014,
http://www.ohchr.org/Documents/Countries/UA/OHCHR_eighth_report_on_Ukraine.pdf

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (OHCHR), « Report of the United Nations High Commissioner for Human Rights on the situation of human rights in Ukraine from 17 September to 31 October 2014 », 15/11/2014,
http://www.ohchr.org/Documents/Countries/UA/OHCHR_seventh_reportUkraine20.11.14.pdf

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (OHCHR), « Report of the United Nations High Commissioner for Human Rights on the situation of human rights in Ukraine » [comprenant les rapports des 15/04/2014, 15/05/2014, 15/06/2014, 15/06/2014, 15/07/2014 et 29/08/2014], 19/09/2014,
<http://www.unric.org/en/unric-library/29078>

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), « Latest from the OSCE Special Monitoring Mission to Ukraine, based on information received by 18:00hrs, 25 July (Kyiv time) », 26/07/2014,
<http://www.osce.org/ukraine-smm/121834>

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (OHCHR), « Report on the human rights situation in Ukraine », 15/06/2014,
http://www.ecoi.net/file_upload/1226_1403688136_hrmreport15june2014.pdf

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), « Daily and spot reports from the Special Monitoring Mission to Ukraine » (bulletins quotidiens à partir du 14/04/2014),
<http://www.osce.org/ukraine-smm/117777>

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (OHCHR), « Report of the United Nations High Commissioner for Human Rights on the situation of human rights in Ukraine » [comprenant les rapports des 15/04/2014, 15/05/2014, 15/06/2014, 15/06/2014, 15/07/2014 et 29/08/2014], 19/09/2014,
<http://www.unric.org/en/unric-library/29078>

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (OHCHR), « Report on the human rights situation in Ukraine », 15/06/2014,
http://www.ecoi.net/file_upload/1226_1403688136_hrmreport15june2014.pdf

Institutions nationales

Security Service of Ukraine (SBU/SSU), "Court discharges former illegal armed group member from responsibility under SBU Program", 07/12/2016,

<https://ssu.gov.ua/en/news/1/category/21/view/2412#sthash.sE6ch8It.dpbs>

Security Service of Ukraine (SBU/SSU), "Court releases former member of illegal armed formation giving up "novorosii" ideas from responsibility", 05/12/2016,

<https://ssu.gov.ua/en/news/1/category/21/view/2400#sthash.7KmsiGZs.dpbs>

Security Service of Ukraine (SBU/SSU), "Disappointed with "Russian spring" ideas Donetsk resident uses SBU Program", 03/12/2016,

<https://ssu.gov.ua/en/news/1/category/21/view/2397#sthash.HpOFK8Eb.dpbs>

Security Service of Ukraine (SBU/SSU), "SBU Program returns one citizen of Donbas Region to peaceful life", 02/12/2016,

<https://ssu.gov.ua/en/news/1/category/21/view/2388#sthash.q7r6zaij.dpbs>

Security Service of Ukraine (SBU/SSU), "Official of "DNR supreme court" used SBU program "Waiting for You at Home"", 30/11/2016,

<https://ssu.gov.ua/en/news/1/category/21/view/2370#sthash.e6x6vTJA.dpbs>

Security Service of Ukraine (SBU/SSU), "Former member of illegal armed formation returns to peaceful life under Program "Waiting for You at Home"", 29/11/2016,

<https://ssu.gov.ua/en/news/1/category/21/view/2363#sthash.IIBFuZO7.dpbs>

Security Service of Ukraine (SBU/SSU), "SBU returns another militant to peaceful life under Program "Waiting for You at Home"", 28/11/2016,

<https://ssu.gov.ua/en/news/1/category/21/view/2357#sthash.XPCfKbGF.dpbs>

Security Service of Ukraine (SBU/SSU), "Former DNR militant returns to regular life by SBU Program", 26/11/2016,

<https://ssu.gov.ua/en/news/1/category/21/view/2348#sthash.WjqXTE5.dpbs>

Security Service of Ukraine (SBU/SSU), "На теЗа Програмою СБУ до мирного життя повернувся колишній бойовик т.зв. «ДНР» (відео)" + video 2mn45, 26/11/2016,

<https://ssu.gov.ua/ua/news/1/category/21/view/2348#sthash.C5MH0vWW.dpbs>

Security Service of Ukraine (SBU/SSU), "Former member of illegal armed formation lay down arms in the framework of SBU Program", 24/11/2016,

<https://ssu.gov.ua/en/news/1/category/21/view/2332#sthash.1iWLipFx.dpbs>

Security Service of Ukraine (SBU/SSU), "Former member of LNR terrorist organization released from responsibility in the framework of SBU Program", 18/11/2016,

<https://ssu.gov.ua/en/news/1/category/21/view/2292#sthash.CETkoD2w.dpbs>

Security Service of Ukraine (SBU/SSU), "Former police officer released from criminal responsibility in the framework of SBU Program "Waiting for You at Home" (video)", 17/11/2016,

<https://ssu.gov.ua/en/news/1/category/21/view/2274#sthash.m6Dw6Rrp.dpbs>

Security Service of Ukraine (SBU/SSU), "Participant of SBU Program calls to return to peaceful territory to families", 14/11/2016,

<https://ssu.gov.ua/en/news/1/category/21/view/2250#sthash.McYVjppqV.dpbs>

Security Service of Ukraine (SBU/SSU), "Another Donetsk citizen gave up with "ruskii mir" ideology", 11/11/2016,

<https://ssu.gov.ua/en/news/2/category/21/view/2234#sthash.KkvytzEL.dpbs>

Security Service of Ukraine (SBU/SSU), "Court releases another participant of SBU Program "Waiting for You at Home"", 10/11/2016,

<https://ssu.gov.ua/en/news/2/category/21/view/2230#sthash.teQJEORu.dpbs>

Security Service of Ukraine (SBU/SSU), "Resident of Sloviansk has used a Program "Waiting for You at Home", 09/11/2016,

<https://ssu.gov.ua/en/news/3/category/21/view/2219#sthash.tCvgQoKT.dpbs>

Security Service of Ukraine (SBU/SSU), "Court discharged Lysychansk resident in the frameworks of the SBU Program", 05/11/2016,

<https://ssu.gov.ua/en/news/3/category/21/view/2215#sthash.VkRTH7zM.dpbs>

Security Service of Ukraine (SBU/SSU), "Participant of SBU Program calls those who follow "ruskii mir" propaganda not to be afraid to come back home (video)", 01/11/2016,

<https://ssu.gov.ua/en/news/5/category/21/view/2186#sthash.peBPjioK.dpbs>

Security Service of Ukraine (SBU/SSU), "Court releases participant of SBU Program "Waiting for You at Home" from penalty (video)", 31/10/2016,

<https://ssu.gov.ua/en/news/5/category/21/view/2175#sthash.uy498FiW.dpbs>

Security Service of Ukraine (SBU/SSU), "Former DNR militant takes part in SBU Program "Waiting for You at Home" in Odesa region", 28/10/2016,

<https://ssu.gov.ua/en/news/1/category/2/view/2159#sthash.CRK1Ybij.dpbs>

Security Service of Ukraine (SBU/SSU), "Hundreds of militants and terrorists convicted upon SBU materials", 17/06/2016,

<https://ssu.gov.ua/en/news/1/category/21/view/1230#sthash.CgepABfs.dpbs>

Security Service of Ukraine (SBU/SSU), "Ukrainian CI effectively counters Russian saboteurs and agents", 16/06/2016,

<https://ssu.gov.ua/en/news/1/category/21/view/1221#sthash.e2jAIDJu.dpbs>

Security Service of Ukraine (SBU/SSU), "Kramatorsk – SBU detains two DNR militants (video)", 13/06/2016,

<https://ssu.gov.ua/en/news/1/category/21/view/1174#sthash.D5Jgnnn1.dpbs>

Security Service of Ukraine (SBU/SSU), "У Краматорську СБУ затримала двох бойовиків теругруповання "ДНР" (відео)", 13/06/2016

<https://ssu.gov.ua/ua/news/1/category/21/view/1174#sthash.lnNgliPB.dpbs>

Security Service of Ukraine (SBU/SSU), "SBU detains another DNR terrorist in ATO area" 11/06/2016,

<https://ssu.gov.ua/en/news/1/category/21/view/1173#sthash.Mg9MuNh3.dpbs>

Security Service of Ukraine (SBU/SSU), "SBU apprehends a "Vostok" terrorist organization militant (video)", 11/06/2016,

<https://ssu.gov.ua/en/news/1/category/21/view/1171#sthash.YtP1AGnz.dpbs>

Security Service of Ukraine (SBU/SSU), "Donetsk region – SBU detains two DNR terrorists (video)", 07/06/2016,

<https://ssu.gov.ua/en/news/1/category/21/view/1124#sthash.juNK7COM.dpbs>

Security Service of Ukraine (SBU/SSU), "Another two former separatism sympathizers used the "Waiting for You Home" program", 27/05/2016,
<https://ssu.gov.ua/en/news/1/category/21/view/1045#sthash.4XWQNNcW.dpbs>

Security Service of Ukraine (SBU/SSU), "Member of the "Kharkiv partisans" group convicted", 20/05/2016,
<https://ssu.gov.ua/en/news/1/category/21/view/1000#sthash.fHSfapza.dpbs>

Security Service of Ukraine (SBU/SSU), "In Luhansk Region saboteur who planned attacks in Sievierodonetsk convicted", 18/05/2016,
<https://ssu.gov.ua/en/news/1/category/21/view/982#sthash.ii8j8GIP.dpbs>

Security Service of Ukraine (SBU/SSU), "Terrorists' informer convicted in Luhansk Region", 17/05/2016,
<https://ssu.gov.ua/en/news/1/category/21/view/965#sthash.WH9RuhTv.dpbs>

Security Service of Ukraine (SBU/SSU), "Member of "Ghost" terrorist group convicted in Lysychansk", 13/05/2016,
<https://ssu.gov.ua/en/news/1/category/21/view/952#sthash.jLh2c4wd.dpbs>

Security Service of Ukraine (SBU/SSU), "SBU apprehends four terrorist accomplices in Donbas (video)", 06/05/2016,
<https://ssu.gov.ua/en/news/1/category/21/view/901#sthash.FW2RhM1M.dpbs>

US Department of State, "2015 Country Reports on Human Rights Practices - Ukraine", 13/04/2016,
<http://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/humanrightsreport/index.htm?year=2015&dliid=252911>

Security Service of Ukraine (SBU/SSU), "SBU detains agents of foreign special services collecting intelligence on servicemen in ATO area", 05/02/2016,
http://www.sbu.gov.ua/sbu/control/en/publish/article?art_id=173789&cat_id=35317

Security Service of Ukraine (SBU/SSU), "One another informer of terrorists was detained by SSU in Donetsk region (video)", 24/11/2015,
http://www.sbu.gov.ua/sbu/control/en/publish/article?art_id=168642&cat_id=35317

US Department of State, "2014 Country Reports on Human Rights Practices - Ukraine", 25/06/2015,
<http://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/humanrightsreport/index.htm?year=2014&dliid=236588>

Security Service of Ukraine (SBU/SSU), "SSU investigates over 4 000 proceedings in crimes against national security", 18/03/2015,
http://www.sbu.gov.ua/sbu/control/en/publish/article?art_id=139220&cat_id=138880

Security Service of Ukraine (SBU/SSU), "Advisor to SSU Head Markiiian Lubkivskiyi comments recognition of so called DNR and LNR as terrorist organizations", 15/01/2015,
http://www.sbu.gov.ua/sbu/control/en/publish/article;jsessionid=D0BFA08336CB0BA3BDCC3513A9E655D8.app1?art_id=135972&cat_id=35317

ONG

Amnesty International/Human Rights Watch, "Ukraine: "You don't exist": Arbitrary detentions, enforced disappearances, and torture in Eastern Ukraine", 21/07/2016,
<https://www.amnesty.org/en/documents/eur50/4455/2016/en/>

Kharkiv Human Rights Protection Group, "Kharkiv Human Rights Protection Group Annual Report 2015", 15/04/2016,
<http://khp.org/en/index.php?id=1460699941>

Amnesty International, « Rapport annuel 2015/2016 – Ukraine », 24/02/2016
<https://www.amnesty.org/fr/countries/europe-and-central-asia/ukraine/report-ukraine/>

Kharkiv Human Rights Protection Group, "Минские договоренности – формат должен измениться", 12/01/2016,
<http://khp.org/index.php?id=1452587793>

Kharkiv Human Rights Protection Group, "Kharkiv Human Rights Protection Group Annual Report 2014", 19/03/2015,
<http://khp.org/en/index.php?id=1426748071#4>

Publications universitaires et think tanks

International Crisis Group, "Ukraine: The Line", 18/07/2016,
<https://www.crisisgroup.org/europe-central-asia/eastern-europe/ukraine/ukraine-line>

Médias

6262.com.ua, Неля Штепа встретит Новый год в СИЗО, 07/12/2016,
<http://www.6262.com.ua/news/1469657>

UNIAN, "'Rats desert the ship": Ukrainian police reports detaining 220 militant defectors", 26/09/2016,
<http://www.unian.info/society/1539537-rats-desert-the-ship-ukrainian-police-reports-detaining-220-militant-defectors.html>

Kyiv Post, "Sloviansk remembers, recovers two years after ending occupation by Kremlin-backed separatists", 13/07/2016,
<https://www.kyivpost.com/multimedia/photo/sloviansk-418549>

It's Ukraine (en.reporter-ua.ru), "More than 60 former militants surrendered to the security service of Ukraine under the program «waiting for You at home»", 21/04/2016,
<http://en.reporter-ua.ru/more-than-60-former-militants-surrendered-to-the-security-service-of-ukraine-under-the-program-waiting-for-you-at-home.html>

Ukrop News, "The ex-mayor of Slavyansk Nelia Shtepa sang in court and demanded to interview the President", 01/03/2016,
<http://ukropnews24.com/the-ex-mayor-of-slavyansk-nelia-shtepa-sang-in-court-and-demanded-to-interview-the-president/>

UA Today, "Ukrainian man gets 9 years in prison for treason", 09/02/2015,
<http://uatoday.tv/crime/ukrainian-man-gets-9-years-in-prison-for-treason-408160.html>

The Moscow Times, "Strelkov's Bodyguard Detained 'In Drunken State'", 25/08/2014,
<https://themoscowtimes.com/news/strelkovs-bodyguard-detained-in-drunken-state-38694>

RFE/RL, РНБО гарантує звільнення бойовикам, які «не мають крові на руках», 07/07/2014,
<http://www.radiosvoboda.org/a/25448556.html>

Législation

UKRAINE, "Criminal Code of Ukraine", en vigueur depuis le 01/09/2001, mis à jour jusqu'au 23/09/2010 (Traduction anglaise),

<http://www.legislationline.org/documents/action/popup/id/16257/preview>